



Comment ca marche pour un recouvrement

Par **Vivien_old**, le **04/11/2007** à **19:46**

BONJOUR

J'ai eu un accident de voiture en 2005 avec delit de fuite
la personne a été condonne a 6300 euros de dommage et interets par le tribunal de douai
mon huissier me dit qu'il ne peut pour l'instant rien recouvrir car tout ses courrier reviennent
n'habite pas a l'adresse indiqués
comment faire pour toucher mes dommages et interets existe t'il une date limite pour
l'execution d'une decision de justice .
merci pour la reponse